



Collectif Sassoufit

Citoyens contre la Kleptocratie

Pour la première fois devant la justice française, un ex responsable rwandais au sein du régime génocidaire poursuit une journaliste pour « injure publique »

👤 [sassoufit](#) ⌚ 16 janvier 2023 📄 [Post](#)



Le 19 janvier aura lieu devant le tribunal correctionnel de Paris, l'audience du procès intenté par Aloys Ntiwiragabo, chef du renseignement militaire pendant le génocide de 1994 au Rwanda, contre Maria Malagardis, journaliste à *Libération*, chargée de l'Afrique.



En cause : Un tweet publié par la journaliste, après la publication d'un article sur le site de *Médiapart* ("*Aloys Ntiwiragabo, pilier présumé du génocide des Tutsis se terre en France*"), révélant que cet homme disparu depuis plusieurs années, réside dans la banlieue d'Orléans.

Relayant un tweet d'Edwy Plenel, directeur de la rédaction de *Médiapart*, la journaliste commente le 24 juillet 2020, le lien de l'article concerné en ces termes : « *Un nazi africain en France ? Quelqu'un va réagir ?* ».

C'est cette qualification, « *nazi africain* », qui lui vaut d'être poursuivie pour « *injure publique* ».

Pourtant la qualification de « *nazi* » pour désigner des responsables au sein du régime qui a orchestré le dernier génocide du XXème siècle, n'ai rien de nouveau. Elle fait partie du vocabulaire fréquemment utilisé par les chercheurs et les journalistes, et se réfère à des caractéristiques communes depuis longtemps établies entre la Shoah et l'extermination des Tutsis. L'historien Jean Pierre Chrétien avait en avril 1994, au début des massacres, publié dans *Libération* une tribune, qui fera date, et dont le titre dénonçait explicitement ce « *nazisme tropical* ». Dans l'édition de 2006 de son ouvrage de référence « *La destruction des Juifs d'Europe* », l'historien Raul Hillberg, évoque dans les dernières pages le génocide au Rwanda, y voyant le « *génocide sous sa forme la plus pure* », depuis la Shoah. Et terminant par cette phrase : « *L'histoire s'était répétée* ».

Depuis sa découverte à Orléans en juillet 2020, Aloys Ntiwiragabo fait l'objet d'une enquête préliminaire aussitôt déclenchée par la justice française. Elle est toujours en cours plus de deux ans plus tard. Pourtant cet officier est loin d'être un inconnu.

Dès 1997, le Tribunal international pour le Rwanda (TPIR) avait émis un avis de recherche le concernant. Les poursuites le concernant seront abandonnées vers 2005 quand le TPIR est mis sous pression d'achever ses travaux. Il est toutefois mentionné à au moins douze reprises dans l'acte d'accusation dressé en 1998 contre deux hauts gradés rwandais (procureur contre Kabiligi et Ntabakuze).

Soupçonné notamment de faire partie de ceux qui « *se sont entendus entre eux et avec d'autres pour élaborer un plan dans l'intention d'exterminer la population civile Tutsi et d'éliminer des membres de l'opposition et se maintenir ainsi au pouvoir. Les éléments de ce plan comportaient, entre autres, le recours à la haine et à la violence ethnique, l'entraînement et la distribution d'armes aux miliciens ainsi que la confection de listes de personnes à éliminer* ». Son nom sera, encore récemment, mentionné par le procureur du mécanisme héritier de ce tribunal, dans une lettre publique, adressée en 2021 au conseil de sécurité de l'ONU, rappelant l'importance de le retrouver et de le juger. Mais ce tribunal a fermé ses portes et ne le jugera plus. Son prédécesseur à la tête du renseignement militaire jusqu'en 1993, Anatole Nsengiyumva, qui a été retrouvé et arrêté à temps, sera condamné en appel par le TPIR à 15 ans d'emprisonnement en 2011.

Ntiwiragabo, lui va réussir à rejoindre sa femme en France. Malgré un refus de visa en 2011, confirmé en 2014 par une décision écrite, pointant qu'il "*n'a pris aucune mesure pour faire cesser les massacres*", alors qu'il reste à la tête du renseignement militaire pendant toute la durée du génocide. Il sera ensuite débouté de sa demande d'asile en août 2020 par l'OFPRA, puis en appel en septembre 2021. Au motif accablant qu'il existerait "*des raisons sérieuses de penser que M. N. s'est rendu coupable d'entente en vue de planifier le génocide et rendu complice de la commission d'actes de génocide*".

Dans un second article consacré à Aloys Ntiwiragabo, publié le 12 février 2022, *Médiapart* rappelle que devant l'OFPRA et la cour d'appel, l'ex responsable du renseignement militaire rwandais n'a «*jamais prononcé le terme de "génocide", préférant les termes de "catastrophe regrettable", et n'a fait état d'aucun remords*».

À plusieurs reprises, dans ses écrits comme lors de sa collaboration avec le juge français Jean Louis Bruguière, chargé de la première instruction sur l'attentat contre l'avion du président rwandais Habyarimana, signal déclencheur du génocide, Ntiwiragabo s'est montré très actif pour tenter de dédouaner les extrémistes hutus de toute responsabilité dans la planification des massacres.

Mais son «activisme» ne s'arrête pas là.

Après la défaite et la fuite des chefs d'orchestre du génocide en juillet 1994 au Zaïre voisin (devenu depuis la République Démocratique du Congo, RDC), il va occuper une place de premier plan dans toutes les structures créées pour remobiliser l'armée génocidaire défaite et repartir à la conquête du pays. Il participe notamment en 2000 à la création des FDLR (Forces démocratiques pour la Libération du Rwanda) dont il sera le premier président.

Un groupe armé qui considère la Wehrmacht et les SS «*comme un modèle de discipline*», selon l'ouvrage que lui ont consacré trois journalistes allemands en 2019 (1). Et qui continue, encore aujourd'hui, à semer la terreur dans l'Est de la RDC. Cette région martyre à nouveau sous les feux de l'actualité.

Le 19 janvier, c'est donc cet homme, aujourd'hui âgé de 75 ans, qui sera dans la position de l'accusateur. Il est libre. N'a jamais été sérieusement inquiété en France malgré le rejet de sa demande d'asile et les questions légitimes que suscitent son rôle pendant le génocide comme dans la déstabilisation régionale qui suivra et reste encore d'actualité.

Face à lui ? L'une des dernières journalistes françaises, encore en fonction, à avoir couvert le génocide de 1994 au Rwanda.

Plusieurs responsables français ont déjà intenté des procès à des journalistes qui s'intéressent à cette période trouble de notre histoire commune.

C'est en revanche la première fois qu'un ex responsable rwandais, ayant occupé des fonctions aussi importantes pendant cette solution finale africaine, attaque en justice l'une des spécialistes de cette période.

Mais c'est aussi le travail d'enquête de *Médiapart*, salué par le tweet de cette journaliste, qui est indirectement visé. Son auteur, Théo Englebert, est également poursuivi en justice pour «*injure publique*» par Aloys Ntiwiragabo.

L'audience du 19 janvier est prévue à 13h30 au palais de justice de la porte de Clichy à Paris.

(1) « Les FDLR, histoire d'une milice rwandaise : des forêts du Kivu aux tribunaux de l'Allemagne », Editions CH.LINKS

 [sassoufit](#)  [16 janvier 2023](#)  [Post](#)

Votre commentaire

Entrez votre commentaire...

[Facebook](#) [Twitter](#)

Collectif Sassoufit, Propulsé par [WordPress.com](#).